

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal, il a été extrait ce qui suit :

Séance du 31 octobre 2024

PROJET DE DELIBERATION

Présents : M. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
M. STREBELLE, Mme SCULIER, Mme HUBEAU, Echevins
M. PATERNOTTE, Mme LIEGEOIS, Mme RENARD, M. NIEZEN, Mmes
BROHEE, FACQ et GALLEMAERS, M. RASSART, M. THYS, Conseillers
M. ROLIN, Président du CPAS assiste à la séance avec voix consultative
Mme KOWALSKA, Directrice générale - Secrétaire.

Excusé : /

**Objet : Centre Public de l'Action Sociale - Procès-verbal de la réunion de concertation
« Commune-C.P.A.S. » du 18.06.2024 et du 16.10.2024 – Prise de connaissance.**

LE CONSEIL COMMUNAL, siégeant en séance publique ;

Vu les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les dispositions de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993 fixant les conditions et modalités de la concertation visées à l'article 26 §2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Social, modifiée par la loi du 5 août 1992, plus spécialement son article 7 ;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Comité de concertation « Commune-C.P.A.S. » ;

Vu le procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » qui s'est tenue le 18.06.2024 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » qui s'est tenue le 16.10.2024 ;

Considérant que ces deux procès-verbaux doivent être communiqués au Conseil communal ;

DECIDE, par x voix pour, x voix contre et x abstention(s) :

Article 1^{er} : De prendre acte du procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 18.06.2024 et du 16.10.2024.

Article 2 : De classer ces documents dans les archives communales.

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

La Directrice générale,
(s) Karolina KOWALSKA

Le Président,
(s) André DESMARLIERES

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Karolina KOWALSKA

André DESMARLIERES